



Conseil Scientifique
Domaine de la Santé

**VERSION
PATIENTS**

LES VIOLENCES GYNÉCOLOGIQUES ET OBSTÉTRICALES



VERSION PATIENTS 2022

DÉFINITION

« Les violences obstétricales et gynécologiques sont une forme de violence restée longtemps cachée et encore trop souvent ignorée. Dans l'intimité d'une consultation médicale ou d'un accouchement, des femmes sont victimes de pratiques violentes ou pouvant être perçues comme telles. Il s'agit d'actes non appropriés ou non consentis, tels que des épisiotomies et des touchers vaginaux pratiqués sans consentement, l'utilisation de l'expression abdominale ou la non-utilisation de l'anesthésie pour des interventions douloureuses. Des comportements sexistes ont aussi été recensés lors de consultations médicales. »

Conseil de l'Europe, résolution 2306

Ces violences peuvent être :

Physique



Verbale



Légale



Document IRASF

SAVOIR LES RECONNAÎTRE

Elles se produisent tout au long de la vie de la femme.

Elles consistent entre autres en :

- Le non-respect de la gêne de la patiente, liée au caractère intime de la consultation / du contexte
- L'expression d'un propos dégradant et en dehors du cadre de la prise en charge sur la sexualité, la tenue, le poids, la volonté ou non d'avoir un enfant,
- Des injures et des commentaires sexistes
- Des actes (intervention médicale, prescription, etc.) exercés sans recueillir le consentement ou sans respecter le choix ou la parole de la patiente et actes ou refus d'acte non justifiés médicalement
- Le refus de suivre les demandes de la femme sans l'informer des alternatives
- Des violences sexuelles : harcèlement sexuel, agression sexuelle et viol

COMMENT LIMITER CES VIOLENCES

Pour diminuer la survenue de violences gynécologiques et obstétricales ou pour comprendre pourquoi on a l'impression d'avoir subi des violences gynécologiques et obstétricales, il ne faut pas hésiter à communiquer et demander des informations au personnel soignant : médecin, sage-femme, infirmier·ière, secrétaire médicale.

Il faut se souvenir que l'accouchement ne se déroule pas toujours comme on le souhaite. En cas d'urgence pour la mère ou le bébé, le médecin doit parfois prendre une décision très rapidement, il essaye toujours d'informer la future maman, mais parfois il n'a même pas le temps, ou l'information n'est pas comprise. Il faut oser redemander des explications une fois l'urgence passée.

POUR ALLER PLUS LOIN

Pour des informations complètes vous pouvez lire la recommandation de bonne pratique du conseil scientifique :

Violences gynécologiques et obstétricales

Elle est téléchargeable sous l'adresse :

<https://conseil-scientifique.public.lu/fr/publications/perinat/violences-gynecologiques-et-obstetriques.html>

LE GROUPE DE TRAVAIL

GT Santé de la femme

Dr Isabelle ROLLAND, coordinatrice du GT,
Cellule d'Expertise Médicale,

Dr Françoise BERTHET, Membre du Conseil Scientifique

Dr Jean-Pierre CLEES, Membre de la Société Luxembourgeoise de
Gynécologie et d'Obstétrique

Mme Sandrine COLLING, Cellule d'Expertise Médicale

Mme Änny HOFFMANN, Membre de l'Association Luxembourgeoise des
Sages-Femmes

Dr Nora MORES, Membre de la Société Luxembourgeoise de Gynécologie
et d'Obstétrique

Invitée :

Mme Nadine Barthel, Membre de l'Association Luxembourgeoise des
Sages-Femmes

Les membres ont déclaré leurs [conflits d'intérêts potentiels](#).

Secrétariat du Conseil Scientifique
conseil-scientifique.public.lu | csc@igss.etat.lu

B.P. 1308 | L-1013 Luxembourg
26, rue Ste Zithe | L-2763 Luxembourg | T +352 247-86292